AR Prefecture
006-210600060-20220106-2022_01_07-DE
Reçu le 14/01/2022
Publié le 14/01/2022

DELIBERATION N°2022-01- 07

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 6 Janvier 2022

Date de convocation : 31.12.2021

L'an deux mille vingt-deux et le six janvier 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Pascal BONSIGNORE
- Madame Caroline GIAUFFRET a donné pouvoir à Monsieur Jean Pierre ARZANI
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

Absente excusée :

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame VONNER Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Votants : 18

AR Prefecture
006-210600060-20220106-2022_01_07-DE
Reçu le 14/01/2022
Publié le 14/01/2022

POINT N° 7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'EDITION D'UN LIVRE SUR L'ARTISTE ALBERT CHUBAC ET ACCEPTATION D'UN DON D'UNE DE SES ŒUVRES

Vu l'article L. 2242-1 du code général des collectivités territoriales qui pose le principe selon lequel « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune »,

Considérant que la commune a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'association SOUTHART pour la réalisation d'un livre reprenant la vie et le parcours d'Albert CHUBAC, peintre et sculpteur suisse qui a vécu plusieurs années sur la commune d'Aspremont,

Considérant la proposition d'un don de l'une de ses œuvres,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2000 euros à l'association SOUTHART et d'accepter le don de l'une de ses œuvres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'attribuer une subvention de 2000 euros à l'association SOUTHART.
- D'accepter le don de l'une de ses œuvres.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 13 Janvier 2022

Le Maire,

MAIRIE D'ASPREMONT 06 (Alpes Maritimes)

Pascal BONSIGNORE